



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 9 mai 2021.

CE-2022-534-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation de la Direction de l'administration et des finances, prenne connaissance du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice financier de la Ville de Terrebonne se terminant le 31 décembre 2021 ainsi que de la reddition de comptes financière afférente, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 9 mai 2021

GREFFIER

4.1

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 mai 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	9 mai 2021
Objet	Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne pour l'exercice 2021 et de la reddition de comptes financière afférente

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte et accepter le dépôt, par la directrice de l'administration et des finances et trésorière, du rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et de la reddition de comptes financière afférente.

Signataire :



Signature
numérique de Serge
Villandré
Date : 2022.05.06
15:37:22 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 mai 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	9 mai 2021
Objet	Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne pour l'exercice 2021 et de la reddition de comptes financière afférente

CONTENU

Mise en contexte

La présentation globale de l'information financière relève d'un souci de transparence et de meilleure information de gestion financière. Elle reflète le portrait de la Ville de Terrebonne, la nature et l'étendue des activités municipales et des ressources financières engagées.

C'est pourquoi la direction de l'administration et des finances produit annuellement le rapport financier consolidé de la Ville. Celui est consolidé puisqu'il inclut conformément aux normes comptables du secteur public les organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville de Terrebonne.

Le rapport financier doit être audité en vertu de la Loi sur les cités et villes¹. Le Bureau du vérificateur général de la Ville de Terrebonne et le cabinet Deloitte agissent en tant qu'auditeurs du rapport financier.

Également, la Loi sur les cités et villes exige que le trésorier dépose lors d'une séance du conseil le rapport financier², et qu'au plus tard le 15 mai, le greffier transmette au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le rapport financier et le rapport d'audit du vérificateur général et du vérificateur externe³.

¹ Loi sur les cités et villes, articles 107.7 et 108.2.1

² Idem, article 105.1

³ Idem, article 105.2

Historique des décisions

S/O

Description

S/O

Justification

Conformément à la loi et afin de respecter de saines pratiques de gouvernance en matière de gestion financière, la direction de l'administration et des finances a préparé le rapport financier consolidé de la Ville et un document de reddition de comptes financières permettant de rendre accessible l'information financière contenue dans le rapport financier.

En effet, au fil des ans, les états financiers sont devenus de plus en plus complexes et ardu à comprendre notamment en raison des obligations découlant des règles de transparence et des normes comptables pour le secteur public qui ont beaucoup changé au cours des dernières années.

Le document de reddition de comptes financière est présenté dans un format facilitant la prise de connaissance des données financières figurant au rapport financier par les membres du conseil municipal et autres lecteurs. Par le fait même, ce format contribue à favoriser une prise de décision éclairée par les instances de la Ville.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

- 9 mai 2022 : Dépôt du rapport financier 2021 et de la reddition de comptes financière au conseil municipal

PIÈCES JOINTES

- Projet de rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne pour l'exercice 2021
- Projet de reddition de comptes financière afférente

SIGNATURES

Responsables du dossier :

Marie-Michelle
Daoust

Signature numérique de Marie-
Michelle Daoust
Date : 2022.05.06 09:25:54 -04'00'

Date : _____

Marie-Michelle Daoust, B.A.A.

Coordonnatrice, planification financière et budget
Direction de l'administration et des finances



Signature numérique de Olivier
P.Marchand
Date : 2022.05.06 09:12:56 -04'00'

Date : _____

Olivier Provost-Marchand, CPA, CA

Conseiller en gestion financière
Direction de l'administration et des finances

Approbateur :

Nathalie Reniers

Signature numérique de Nathalie
Reniers
Date : 2022.05.06 09:52:18 -04'00'

Date : _____

Nathalie Reniers, CPA, CGA, OMA

Directrice de l'administration et des finances et trésorière

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 9 mai 2021.

CE-2022-535-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder à **ARCHITECTURE EVOQ INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA22-3016 pour la réalisation de services de conception, de développement et d'exposition d'aménagements architecturaux dans le cadre du projet de promenade du Legs du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'une dépense additionnelle de 201 608,66 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 9 mai 2021



GREFFIER

14.1

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif / <i>Conseil municipal</i>
Date de présentation au comité exécutif	9 mai 2022 <i>Séance extraordinaire</i>
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable 9 mai 2022
Objet	<p>Octroi du contrat SA22-3016 de services professionnels à Architecture EVOQ inc. pour la réalisation de services de conception, de développement et d'exposition d'aménagements architecturaux dans le cadre du projet de promenade du legs du 350^e de la Ville de Terrebonne. Dépense totale de 1 545 666,41 \$ taxes incluses (Contrat de 1 344 057,75 \$ taxes incluses et montant provisionnel de 201 608,66 \$ taxes incluses). Appel d'offres public SA22-3016 – deux (2) soumissionnaires.</p> <p>(N/D : PB_06-22-002_REG_844_793_796_Promenade_LEG_350_mandat_octroi)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA22-3016 à Architecture EVOQ inv., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de services de conception, de développement et d'exposition d'aménagements architecturaux dans le cadre du projet de promenade du legs du 350^e de la Ville de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'autoriser une dépense de 201 608,66 \$, taxes incluses, à titre de montant provisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :



Stéphane Larivee
2022.05.06 12:14:36
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	9 mai 2022 Séance extraordinaire
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable 9 mai 2022
Objet	<p>Octroi du contrat SA22-3016 de services professionnels à Architecture EVOQ inc. pour la réalisation de services de conception, de développement et d'exposition d'aménagements architecturaux dans le cadre du projet de promenade du legs du 350^e de la Ville de Terrebonne. Dépense totale de 1 545 666,41 \$ taxes incluses (Contrat de 1 344 057,75 \$ taxes incluses et montant provisionnel de 201 608,66 \$ taxes incluses). Appel d'offres public SA22-3016 – deux (2) soumissionnaires.</p> <p>(N/D : PB_06-22-002_REG_844_793_796_Promenade_LEG_350_mandat_octroi)</p>

CONTENU

Mise en contexte

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation de services de conception, de développement et d'exposition d'aménagements architecturaux dans le cadre du projet de promenade du legs du 350^e de la Ville de Terrebonne.

La Ville de Terrebonne a été créée en 2001, à la suite du regroupement volontaire de trois (3) municipalités : Lachenaie, La Plaine et Terrebonne. Elle se situe dans la région administrative de Lanaudière et fait partie intégrante de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Elle constitue, avec la Ville de Mascouche, la municipalité régionale de comté Les Moulins (MRC). Terrebonne est la quatrième ville en importance de la CMM. Son territoire s'étend au total sur près de 160 km² avec une longueur de 27,8 km entre son point le plus à l'est et son point le plus à l'ouest. La municipalité est traversée du nord au sud par les autoroutes 25 et 40, soit deux axes structurants pour les villes de la couronne nord de Montréal, et plus généralement pour les régions administratives des Laurentides et de Lanaudière. Elle est également traversée d'est en ouest par l'autoroute 640. En étant située entre Laval et l'est de Montréal et en zone limitrophe

des Basses-Laurentides, Terrebonne jouit d'une localisation stratégique qui offre un fort potentiel de développement économique.

Par ailleurs, Terrebonne est bordée par la belle richesse naturelle qu'offre la rivière des Mille-Îles. La municipalité vise l'atteinte d'un bon équilibre entre son côté nature et son côté urbain au profit d'un milieu de vie sain pour ses citoyens.

Dans le cadre de ses festivités du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne, l'organisation municipale désire implanter une promenade qui s'intégrera au cœur du secteur du Vieux-Terrebonne. Le présent appel d'offres vise à s'adjoindre d'une firme qui pourra élaborer et réaliser ladite promenade.

Sollicitation du marché :

À cet effet, un appel d'offres public (SA22-3016) a été publié le 17 février 2022 sur le site du système d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mars dernier au bureau du Chef de division à l'approvisionnement. La durée initiale de publication était de 33 jours calendrier. Pour répondre aux demandes reçues des soumissionnaires, elle a été prolongée à 40 jours, afin de leur permettre d'analyser et de préparer adéquatement leur soumission.

Deux addendas en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 10 mars 2022 : Modifications au devis et questions/réponses;
- Addenda 2, publié le 14 mars 2022 : Report de la date de dépôt des soumissions.

Historique des décisions

253-04-2022 – 12 avril 2022

Adoption du règlement numéro 844 autorisant un emprunt au montant de 1 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de projets d'architecture dans le cadre de la promenade du legs du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne.

178-03-2022 – 15 mars 2022

Adoption de l'objet n° 4 du règlement de type parapluie 793 autorisant un montant de 375 000 \$ afin de financer les services professionnels pour la conception et le développement d'aménagement architecturaux, dans le cadre de la promenade du legs du 350^e de la Ville de Terrebonne.

Description

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels pluridisciplinaires pour la réalisation de services de conception, de développement et d'exposition d'aménagements architecturaux dans le cadre du projet de promenade du legs du 350^e de la Ville de Terrebonne.

Il y aura également les travaux d'éclairage de la sculpture du parc Sophie-Masson.

Le contrat de l'adjudicataire sera géré par la Direction du génie.

La rémunération de l'adjudicataire pour la prestation de services sera réalisée sur une base forfaitaire et payée selon l'avancement du mandat en conception, selon l'avancement des travaux pour la surveillance et selon l'avancement des travaux en réalisation.

Un montant provisionnel de 15 % du coût du contrat, soit 201 608,66 \$ toutes taxes comprises (t.t.c.), a été prévu pour couvrir les services non prévus au contrat, mais requis à l'achèvement du mandat.

Justification

À la suite de l'appel d'offres public SA22-3016, à deux (2) enveloppes, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site de SE@O. Deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention de la Division approvisionnement de la Direction de l'administration et finance.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 25 avril 2022. L'analyse des offres a permis de constater que toutes les soumissions sont conformes.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Contrat de services professionnels

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Architecture EVOQ inc..	88	1,18	1 344 057,75\$		1 344 057,75\$
Le Comité	67,5	S.O.	S.O.		S.O.
Dernière estimation réalisée			1 300 000\$		1 300 000\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					44 057,75\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]					3 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2 ^e meilleure note finale – adjudicataire)					S.O.
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2 ^e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					S.O.

Le Comité ayant obtenu un pointage intérimaire inférieur à 70 ne s'est pas qualifié, tel qu'il est prévu à la Loi (article 573.1.0.1.1). Aucun montant n'est donc indiqué pour le soumissionnaire Le Comité.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Architecture EVOQ inc.

Aspects financiers

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 545 666,41 \$ t.t.c. La dépense totale comprend le coût du contrat, 1 344 057,75 \$ t.t.c., ainsi qu'un montant provisionnel de 201 608,66 \$ t.t.c. laquelle est financée par les règlements d'emprunts 793, 844 et 796, selon la répartition suivante :

	Montant travaux t.t.c.	Montant provisionnel t.t.c.
R-793 :	329 345.89\$	49 394.12\$
R-844 :	971 883.68\$	145 783.22\$
R-796 :	42 828.18\$	6 431.32\$
Total :	1 344 057.75\$	201 608.66 \$

Montant du déboursé : 1 545 666,41 \$ (taxes incluses)

Budget des activités des investissements (certificat requis)

Fiche PTI no : 10168 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 793, 844, 796 Terme : 793 : 15 ans,
844 : 5 ans et
796 : 5 ans

Calendrier et étapes subséquentes

- Réunion de démarrage : Suivant l'octroi par le comité exécutif;
- Validation des concepts;
- Préparation des plans et devis;
- Réalisation des travaux : automne 2022 et printemps 2023.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Documents de l'approvisionnement;
- Proposition financière de l'adjudicataire;
- Devis et Plan de localisation;
- Addendas;
- Estimation des règlements d'emprunt 793, 796 et 844;
- Fiche PTI 10168;

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2022.05.05
16:33:17 -04'00'

Date : _____

Patrick Bourassa, T.P.
Chargé de projets – Circulation et utilités publiques
Direction du génie

Approbateur :



Signature numérique de
Raphaël Beauséjour
Date : 2022.05.05 16:45:18
-04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :



Elyse Grondin-de Courval
Direction du Génie
2022.05.05 16:55:26-04'00'

Date : _____

Élyse Grondin-de Courval, ing.
Directrice
Direction du génie